

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>18</i>
<i>Représentés :</i>	<i>3</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>21</i>

Séance publique du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 21 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;
M. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALCOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Sandrine AUBRY représentée par M. Stéphane SANSAC
M. Yoan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ
M. Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Absents :

Mme Karine MINIC
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : Mme Huguette THERON-CANUT

Délibération n° DL20230312	REMBOURSEMENT ABONNEMENT ANNUEL CANVA EQUIPE
-------------------------------	---

CANVA est une plateforme de création graphique pour faciliter la création de visuels. C'est un outil pratique et efficace, qui offre une source d'inspiration pour créer des illustrations uniques. Des modèles sont à disposition, il est également possible de créer ses propres modèles.

La Médiathèque et le service communication utilisent l'accès gratuit à Canva qui reste toutefois limité. Les demandes en visuels (affiches, flyers, cartes d'invitation....) se développent, il serait donc intéressant que les agents puissent avoir accès à « Canva en Équipe » qui permettrait un travail collaboratif.

Canva en Équipe nécessite un abonnement annuel de 139,90€ actuellement, pour 5 personnes, qui ne peut être validé qu'après paiement sur internet. Or la Mairie ne dispose pas de carte lui permettant d'effectuer des paiements sur internet.

Ouii l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE :

- De valider l'abonnement de la collectivité à « Canva en Équipe »
- D'autoriser le remboursement de l'abonnement annuel à la personne qui l'aura souscrit.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



La secrétaire de séance
Huguette THERON-CANUT

